

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice : 29****Présents : 23****Pouvoirs : 06****Excusé : 00****Absent : 00****Qui ont pris part****à la délibération : 28**SEANCE DU 6 MAI 2024**Date de convocation : 29 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel- Mme DEFAUX Catherine - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - Mme SAUQUET Adeline – M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme LABROUSSE Sylvie donne pouvoir à M. MARIN Michel – M. FRANCESCHINI Damien donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre

Excusé :Absent :Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde

**13. SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE
ITALIENNE POUR LA FRANCE DE MARSEILLE (CCIFM) POUR L'ORGANISATION
DU VILLAGE ITALIEN**

PJ.: Convention de partenariat avec la CCIFM.

Monsieur le maire explique à l'assemblée que la CCIFM a programmé, pour l'année 2024, une série de manifestations pour mettre en valeur le « Made in Italy » et renforcer les échanges économiques, culturels et touristiques entre la France et l'Italie.

Ainsi, la CCIFM propose d'organiser son concept de « Village Italien » du 19 au 23 juin 2024, de 10h à 21h tous les jours et jusqu'à 23h le vendredi 21 juin et le samedi 22 juin sur la Place des Résistants.

L'organisation du « Village Italien » contribue au rayonnement touristique et à l'attractivité de la commune, ce qui justifiera la participation aux frais de fonctionnement à hauteur de 1 000 € et de 50 % de l'animation musicale, ainsi que logement pour les chanteurs et le repas des masqués italiens pour un coût total pour la commune de 1734.25 €.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

De bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT